



POLITIQUE

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

PRINCIPE DE BASE

La santé et la sécurité au travail des employés et des élèves constituent une priorité pour la direction et le personnel du CFP de Mont-Laurier.

La direction et le personnel s'engagent également à se doter d'un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous.

CADRE JURIDIQUE

Le contenu du présent document fait référence et a comme assise les lois et règlements régissant de la santé et sécurité au travail (Loi C-21).

La direction et le personnel du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier s'engagent à fournir de l'information, à œuvrer en prévention, à s'assurer de l'intégration, à apporter les correctifs nécessaires ainsi qu'à assurer le suivi en matière de santé et sécurité.

Objectifs

✗ Information ✗ Prévention ✗ Intégration ✗ Correctif ✗ Suivi

PERSONNES VISÉES PAR LA POLITIQUE

La présente politique s'applique tant aux employés, aux élèves qu'aux visiteurs du CFP de Mont-Laurier. Ceux-ci s'engagent donc à respecter les règlements approuvés par le Centre ainsi qu'à demeurer vigilants en ce qui concerne la détection de situations dangereuses et de signaler celles-ci immédiatement.

STRUCTURE FONCTIONNELLE

La direction du CFP de Mont-Laurier voit à l'application de cette politique, et ce, en collaboration avec tout le personnel du Centre. Elle voit également à l'application des règlements et des exigences légales.

ENGAGEMENT

Chaque employé et chaque élève s'engage à respecter l'ensemble des lois et des règlements en santé et sécurité incluant les règlements prévalant dans leur programme respectif.

Tout comportement fautif pourrait être passible de mesures disciplinaires.

EN CONCLUSION :

Les directions ainsi que le personnel du CFP de Mont-Laurier s'engagent à fournir un environnement de formation sain et sécuritaire dans lequel les élèves et les visiteurs pourront exercer leurs activités en toute sécurité.

Chaque utilisateur du Centre sera également tenu responsable de ses actions en matière de santé et sécurité et pourra être sanctionné advenant des comportements inacceptables.

Toute procédure ou tout règlement en vigueur au CFP de Mont-Laurier devra être conforme à l'esprit de cette politique.